



Réponse du Conseil communal

Prévention et information concernant le frelon asiatique			
Déposée par Mme Meyer Sophie, MBB	Date de dépôt 14.04 2025	Réponse du Conseil communal 30.06.2025	Dicastère M. Daniel Barras, Bâtiment et Patrimoine communal

Madame la Conseillère générale,

Le frelon asiatique a fait son apparition dans le canton en 2022. Le Conseil communal partage votre inquiétude concernant la menace que cet insecte fait peser sur la biodiversité et les risques pour la population liés à sa progression.

Pour rappel, l'autorité compétente en la matière, que cela soit dans le cadre de l'information au public et de la lutte contre cet indésirable, est la Confédération et le Canton par l'intermédiaire du Service des forêts et de la nature. Sur le site internet du Canton, il est indiqué que « Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) a fait son apparition dans le canton en 2022. La problématique en lien avec cet insecte est en premier lieu d'ordre environnemental et de sécurité publique. Vu que le frelon est un animal prédateur (néobionte) sauvage et non de rente, le Service des forêts et de la nature (SFN) coordonne l'intervention ponctuelle des experts SSA pour l'organisation de formations relatives à l'identification, la recherche de nids et la prévention des attaques ainsi que pour l'éventuelle destruction des nids en fonction de situations bien spécifiques. Une lutte systématique en l'état n'est pas envisagée (source : réponse du CE à l'instrument parlementaire 2024-GC-302). »

Il est important de se rappeler qu'il ne faut pas approcher d'un nid de frelon asiatique et de signaler ce dernier via la plateforme suisse d'annonce du frelon, <https://frelonasiatique.ch>.

L'information tout comme la lutte contre le frelon asiatique ne sont en l'occurrence pas une compétence communale.

Néanmoins, le Conseil communal soucieux des risques encourus par une éventuelle présence de cet insecte a publié une première information dans son Bulletin d'information no 26 de juin 2024. Il a également délivré une information dans le cadre de la séance d'information annuelle consacrée à la sécurité pour les collaborateurs des services de la Voirie, de Conciergerie et de la Step, au printemps de cette année. Enfin, il a consacré une nouvelle publication à ce sujet dans le Bulletin d'information publié au mois de juillet ainsi que sur le site internet de notre Commune.

Au nom du Conseil communal

L'Administrateur * Le syndic
Thierry Piccard Albert Pauchard